

# APPROFONDISSEMENT DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT (NIVEAU 2)

## PROGRAMME DETAILLE

**Attention : ce programme est destiné à un public ayant des connaissances juridiques générales importantes, et qui a déjà abordé, dans ses activités professionnelles des problématiques juridiques environnementales. Il est destiné à des publics ayant des connaissances plus approfondies y compris à des juristes n'ayant pas de connaissances en droit de l'environnement. Il repose sur ce pré-requis.**

**Il permet d'aborder les principaux livres du Code de l'environnement et d'en traiter de façon détaillée certains points.**

**Ce programme ambitionne de donner aux stagiaires des réflexes dans l'utilisation de certains des outils du droit de l'environnement. Du fait du nombre d'heures limitées, il ne peut prétendre à l'exhaustivité. Il est constitué essentiellement de cas pratiques (mises en situations réelles) permettant aux stagiaires de s'approprier les principaux réflexes à avoir à propos du Code de l'environnement.**

Un autre programme de niveau I (intitulé « Initiation au droit de l'environnement ») est disponible pour des publics manquant de connaissances générales en droit et en particulier en droit de l'environnement.

### 1<sup>re</sup> journée

9h30-10h00 Présentation de la formation – tour de table

10h00-13h00 Présentation des principes juridiques qui gouvernent l'environnement

- Exemples de questions traitées : Qu'est-ce que la Charte de l'environnement ? Quelle valeur juridique a-t-elle ? Qu'est-ce que le principe de prévention ? De précaution ? Pollueur-payeur ? De multiples exemples de jurisprudence seront apportés

14h00-17h00 Présentation du Code de l'environnement et de sa structure

- Exemples de questions traitées : Comment le Code est-il structuré ? Pourquoi ? Que signifie le process de codification ? Comment s'assurer de sa mise à jour ?

### 2<sup>e</sup> journée

9h00-09h15 Réveil pédagogique – tour de table

09h30-13h00 Examen du livre I du Code de l'environnement

- Exemples de questions traitées : Qu'est-ce qu'une étude d'impact ? Dans quels types de situations est-elle obligatoire ? Quelle est la réforme en cours ? Comment s'organise l'enquête publique ? Par qui est-elle menée ? Quelles sont les principales dispositions sur la responsabilité environnementale issue de la loi du 1<sup>er</sup> août 2008 ?

14h00-17h00 Examen du livre II du Code de l'environnement

- Exemples de questions traitées : Quelles sont les principales dispositions issues de la loi sur l'eau, la LEMA et la DCE ? Quelles relations entre le Code de l'environnement et le droit civil en matière de propriétés sur les eaux ? Quelles sont les évolutions les plus récentes du droit de l'environnement concernant les émissions de GES ? Qu'est-ce que le SCEQE ? Comment est-il organisé ?

### 3<sup>e</sup> journée

9h00-9h15 Réveil pédagogique – tour de table

9h15-13h00 Examen des livres III et IV du Code de l'environnement

- Exemples de questions traitées : quels sont les principaux instruments de protection des espaces naturels et des espèces ? Quelles sont les différentes sortes de contraintes que ces instruments mettent en place ? Qu'es-ce qu'un parc national par rapport à un parc naturel

régional ? Quelles sont les caractéristiques d'un arrêté de protection de biotope ? Comment Natura 2000 a-t-il été mis en place ? Quelle est la valeur juridique d'un DOCOB par rapport à celle d'un contrat Natura 2000 ?

14h00-17h00 Examen du livre V du Code de l'environnement

- Qu'est-ce qu'une ICPE autorisée, enregistrée et déclarée ? Quels pouvoirs du préfet ? Comment fonctionnent-elles ? Qu'est-ce que le PPRT ? Qu'est-ce que les MTD ? Quel impact de la directive IPPC ? Quelle législation applicable aux déchets ? Quelles sont les caractéristiques de la directive-cadre sur les déchets ? Qu'est-ce que la REP et quelles conséquences convient-il d'en tirer sur les responsabilités juridiques applicables aux déchets ?

NB : il est précisé que si les cinq livres les plus importants du Code de l'environnement sont abordés, le programme est susceptible de varier en fonction de :

1. la perception du formateur des attentes des stagiaires ;
2. de l'actualité juridique et de l'apparition de nouveaux outils juridiques.